

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN TENUE LE MARDI 8 SEPTEMBRE 2015 À COMPTER DE 19 :00 HEURES, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES DU CONSEIL ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance de consultation;
2. Constat de la régularité de la tenue de l'assemblée;
3. Explications au sujet de l'adoption du projet de règlement portant le numéro 2015-08 « Règlement n° 2015-08 amendant le règlement de zonage n° 2012-08 de la municipalité d'Eastman » ;
4. Période de questions réservée au public;
5. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DE CONSULTATION

Sont présents : Mme la mairesse suppléante, Nathalie Lemaire ainsi que messieurs les conseillers, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette et Philippe-Denis Richard.

Est également présente : Mme Ginette Bergeron, DGA et sec.-trés. adjointe

2 contribuables sont présentes.

Mme Nathalie Lemaire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 00.

2. CONSTAT DE LA RÉGULARITÉ DE LA TENUE DE LA SÉANCE

Mme Ginette Bergeron informe toutes les personnes présentes en ce sens qu'une copie du projet de règlement faisant l'objet de la présente séance publique a été remise à chacun des membres du conseil municipal et que les avis publics requis ont été affichés dans le journal local ainsi que sur les panneaux de la municipalité le 19 août 2015.

3. EXPLICATIONS AU SUJET DU PROJET DE RÈGLEMENT 2015-08 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2012-08;

M. Philippe-Denis Richard, explique le règlement 2015-08 quant à sa teneur et aux conséquences de son adoption.

Il informe également les personnes présentes qu'un mémoire favorable à la modification du règlement tel que proposé a été déposé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Mme Christine Cadoux demande des précisions sur la définition d'un terrain vacant et demande si un chemin est un terrain vacant.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nathalie Lemaire remercie toutes les personnes pour leur présence et leur contribution aux discussions et lève la séance à 19h13.

**Nathalie Lemaire,
Mairesse suppléante**

**Ginette Bergeron,
DGA et sec.-trés.adjointe**